



Q&R #1

Relevés de compte pour les prêts aux immigrants de Citoyenneté et Immigration Canada CIC – 143731

Q1. “S'il vous plaît préciser ce que la limite maximale des dépenses comprend. Est-ce seulement pour la période de 3 ans du contrat ou est-ce pour les six années?”

R1. En référence a ANNEXE E – BASE DE PAIEMENT, celle-ci stipule :

Le contrat a une limitation maximale des dépenses, y compris toutes les options, de 340,000.00 \$ plus les taxes applicables. Donc, les années d'option sont incluses.

Q2. “SVP fournir les spécifications d'impression pour les états de comptes, par exemple, la grandeur, l'encre et les stocks de papier?”

R2. Pour les stocks de papier s'il vous plaît vous référer a ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX section 8.0 LIMITES ET CONTRAINTES, celle-ci stipule :

L'entrepreneur doit tenir un stock de papier et d'enveloppes pour couvrir l'envoi postal des relevés de compte pendant au moins deux mois.

Concernant le reste de la question;

S'il vous plaît se référer à l'amendement # 1 de la DDP.